



2 Temps partiel et congés payés

Par **Jessie33**, le **08/02/2024** à **10:42**

Bonjour,

Je travaille à mi-temps dans deux établissements

Pour poser une journée de congés payés, l'établissement 1 me compte deux jours (je travaille chez eux le jeudi et ils me comptent jeudi et vendredi comme congés du fait que je suis à mi-temps) or le vendredi je travaille chez l'autre employeur donc je ne bénéficie pas de 2 jours de congés en réalité sauf à en poser 1 aussi le vendredi chez l'employeur 2 ce qui n'est pas prévu à mon niveau, comment faire pour comprendre comment poser un jour congés chez un employeur à mi-temps en l'occurrence.

L'entreprise 1 ne doit t'elle pas considerer que ma reprise de travail est le vendredi chez l'employeur 2 ?

Par **Lag0**, le **08/02/2024** à **11:23**

Bonjour,

Dans la mesure où vous ne travaillez pas les mêmes jours chez vos employeurs, il faut dissocier les compteurs de congé.

Par **Jessie33**, le **08/02/2024** à **12:20**

Cela veut t'il dire que si je pose le jeudi à l'employeur 1, il me compte 2 jours de congés en jours ouvrables (avec retour le lundi chez l'employeur 1) , meme si je travaille en réalité chez l'employeur 2 le vendredi et que je n'ai pas par conséquent 2 jours de congés ?

J'ai l'impression que cela me pénalise.

Par **Lag0**, le **08/02/2024** à **12:23**

Oui, c'est cela. Si vous ne voulez pas travailler chez l'employeur 2, il faut aussi poser des congés chez cet employeur.